



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE SURF IT'S ON

Art 1 : INSCRIPTION

Toute inscription dans la structure IT'S ON se fera à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur ou par la personne intéressée, s'il s'agit d'une personne majeure. Les élèves ou leur représentant légal attestent ne pas avoir de contre indications à la pratique du surf.

Art 2 : RÉSERVATION

Un formulaire d'inscription devra être rempli par l'intéressé(e), les parents ou le tuteur légal.

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement d'arrhes égal à 30% du montant total de la prestation pour être validée. Les paiements s'effectuent par virement bancaire, carte bancaire, chèque, chèques vacances ou en espèces.

Art 3 : RÈGLEMENT DES COURS

Toutes les prestations réservées auprès de l'École de Surf devront être payées au plus tard le premier jour de l'activité. L'École de Surf se réserve le droit de ne pas prendre en charge l'élève et ne pas effectuer la prestation en cas de non paiement.

Art 4 : ANNULATION PAR IT'S ON SURF SCHOOL

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, pollution, etc..), les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre de la prestation choisie seront, en accords avec les stagiaires, soit :

- Remplacés par des activités de substitution
- Reportés à une date ultérieure
- Remboursés

Art 5 : ANNULATION PAR LE STAGIAIRE

Toute annulation par l'élève intervenant après 10h00 la veille de la date de la prestation entraînera l'encaissement de la totalité du montant de la prestation.

Toute annulation par l'élève, intervenant 7 jours avant la date de la prestation, ne pourra pas donner lieu au remboursement de l'acompte de réservation.

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés, sauf présentation d'un certificat médical ou d'une pièce justificative en cas de force majeure.

Art 6 : RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE

Toutes les personnes inscrites à l'École de Surf se verront bénéficier de garanties en Responsabilité Civile. Les stagiaires seront pris en charge par l'École de Surf IT'S ON et sous la responsabilité des moniteurs professionnels diplômés d'Etat au début de leur cours de surf. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs après la fin de la prestation concernée.

La responsabilité civile de la structure de l'École de Surf IT'S ON concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents devront, avant de laisser leur enfant dans la structure, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs dans les camions. L'École de Surf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets dans ses camions.

Art 7 : ASSURANCE

L'École de Surf IT'S ON certifie avoir souscrit une assurance professionnelle couvrant les risques liés à son activité. Dans le cas où le stagiaire estime que les garanties ne lui conviennent pas, il lui appartient de souscrire des garanties supplémentaires.

Art 8 : ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Dans le cadre de la prestation choisie, l'École de Surf IT'S ON s'engage à respecter la Charte de qualité du label « Ecole Française de Surf » en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaison, planche, etc...) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

Art 9 : ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

En s'inscrivant à l'École de Surf IT'S ON, les participants acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique.

Art 10 : TRANSPORT DES STAGIAIRES (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'École de Surf IT'S ON s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

- Conducteurs titulaires du permis nécessaire en cours de validité
- Couverture d'assurance du véhicule
- Respect du nombre maximum de passagers
- Véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

L'École de Surf et les conducteurs des minibus se déchargent de toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels que l'élève pourrait causer à autrui lors des déplacements en minibus servant au transport à l'activité.

Art 11 : DROIT À L'IMAGE

En vous inscrivant, vous autorisez l'École de Surf IT'S ON à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant vos cours, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

IT'S ON SURF SCHOOL

Centre Nautique Pierre Mallet

Quai Goslar - 33120 ARCACHON

+33 (0)6 75 38 70 49

itson.surf@gmail.com

N° Siret 833 500 374 00016

